

Le Cardinal Vingt-Trois défend les malades de la trisomie 21

Author : Maximilien Bernard

Categories : [Non classé](#)

Date : 18 novembre 2009



Le cardinal-archevêque de Paris [communiqué](#), suite à l'avis du Comité Consultatif National d'Éthique en faveur du Diagnostic pré-implantatoire pour dépister la trisomie 21 :

"Le Comité Consultatif National d'Éthique (CCNE) vient de rendre un avis (n°107) sur les questions éthiques liées au diagnostic anténatal. Cet avis ouvre la possibilité du dépistage de la trisomie 21 lors du diagnostic pré-implantatoire (DPI).

Le DPI constitue une transgression éthique grave puisqu'il vise à éliminer des embryons non-conformes. Cette transgression a été acceptée par le législateur, en l'encadrant strictement pour la seule détection de maladies génétiques d'une « particulière gravité », reconnues incurables au moment du diagnostic. **Le fait d'élargir cette recherche à la trisomie 21 constitue un pas supplémentaire vers une utilisation eugénique du DPI. Rien n'empêchera de l'étendre demain à la recherche d'autres affections, voire à la satisfaction de désirs personnels.**

C'est un signal extrêmement négatif adressé aux personnes atteintes de la trisomie 21 et à leurs familles. Sans cacher les difficultés rencontrées par les personnes trisomiques, il faut rappeler qu'il ne s'agit pas d'une anomalie mortelle. Ne sommes-nous pas devant un refus insidieux de nos sociétés modernes de l'accueil des personnes handicapées ?

A l'approche de la révision des lois de bioéthique, **l'avis du CCNE ne va pas sans inquiéter sur les risques de dérives eugéniques**, risques soulignés à la fois par le rapport du Conseil d'Etat et par celui des Etats généraux de la bioéthique."